

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT GATIEN DES BOIS**

SÉANCE DU JEUDI 02 JUIN 2022

Date Convocation : 25 mai 2022

Date Affichage : 26 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi deux juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes « Le Pôle » pour le plein respect des mesures barrières et des règles sanitaires en vigueur en raison de la pandémie du COVID-19 et sous la présidence de Monsieur Philippe LANGLOIS, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Philippe LANGLOIS, Bruno ARNOULD, Josette CARIOU, Sophie DEPREZ, Jacqueline FOSSE, Pascal JEAN, Jean-François MARTIN, Vincent MASSUE, Ihsane ROUX, Brigitte YVES-DIT-PETIT-FRERE,

Monsieur Philippe GILLES donne pouvoir à Monsieur Philippe LANGLOIS pour le représenter
Absents excusés : Madame Nadine LAMBINET-PELLE, Monsieur Hendrik GAUTIER

Madame Brigitte YVES-DIT-PETIT-FRERE a été élue secrétaire de séance.

Tarifs Garderie scolaire 2022/2023

La commission « Cantine scolaire » s'est réunie le mercredi 1^{er} juin afin de revoir les tarifs de la garderie du matin à l'école du Bois Joli et propose une augmentation de 10 centimes pour la prochaine rentrée scolaire :

	Actuel 2021/2022	Proposition 2022/2023
Réguliers	1,60 €	1,70 €
Occasionnels	2,10 €	2,20 €
A partir 3 ^{ème} enfant	½ tarif	½ tarif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'augmenter les tarifs de la garderie scolaire de 10 centimes pour la rentrée scolaire 2022/2023.

Tarifs Cantine scolaire 2022/2023

Monsieur le Maire, avec l'appui de la commission « Cantine scolaire », propose de revoir les tarifs de la cantine pour la prochaine rentrée et informe les membres du Conseil de l'augmentation des prix de notre prestataire Convivio : les repas étaient facturés 2,63 € en janvier 2022 et 2,81 à partir du mois d'avril 2022. Il est à rappeler que 5 agents communaux sont employés à la cantine (cuisine et surveillance).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs comme suit :

	Actuel 2021/2022	Proposition 2022/2023
Réguliers	3,37 €	3,60 €
Occasionnels	4,95 €	5,15 €
A partir 3 ^{ème} enfant	½ tarif	½ tarif

Convention Logéo

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la demande de Logeo Seine de signer une convention entre la commune et Logeo pour la rétrocession dans le domaine public communal des espaces communs du « Domaine de la Fontaine », à savoir : la voirie, les réseaux, les espaces verts, les parkings, les bassins de rétention, la pompe, le transformateur et l'aire de conteneurs, pour une surface totale de 8 162 m², sous réserve de la bonne réception des ouvrages. Un accord de principe avait été pris par délibération du conseil municipal en date du 2 juin 2016.

Logeo Seine a validé ladite rétrocession par délibération de son conseil de surveillance en date du 20 Mars 2019, à titre gratuit, avec prise en charge des frais d'acte notarié par Logeo Seine, portant plus précisément sur les parcelles cadastrées section AN n° 189 à 202, n° 234 à 251, n° 266 à 269, soit 36 parcelles en tout pour une superficie totale de 8 162 m².

De manière à finaliser d'un commun accord la rétrocession foncière et avant de mandater le notaire pour la signature de l'acte notarié, une réunion de réception des ouvrages a eu lieu sur place en date du 7 mai 2019, entre les équipes respectives de la mairie et de Logeo Seine.

Cette réunion a fait apparaître un décalage entre la division réalisée par le promoteur Européan Homes et la réalité des espaces verts après achèvement des constructions, ainsi que des désaccords entre les parties, notamment :

- la formulation par la commune de demandes complémentaires de travaux d'enrobés à charge de Logeo Seine, pour remplacer certains espaces verts et faciliter l'entretien des espaces communs destinés à être rétrocédés et/ou la souscription par Logeo Seine d'un contrat d'entretien spécifique pour quelques espaces verts restant que la commune refusait de récupérer au titre de la rétrocession globale ;
- la formulation par la commune de la nécessité de réaliser un nouveau découpage cadastral pour remédier aux décalages constatés
- la formulation par LA COMMUNE de la nécessité pour LOGEO SEINE de régulariser des actes notariés de cession de bandes engazonnées au profit des accédants ;
- la nécessité pour les instances décisionnelles respectives de délibérer à nouveau sur les modalités ainsi modifiées de la rétrocession ;

Devant ces désaccords et de manière à permettre de trouver une solution financièrement acceptable et pragmatique à la problématique et de finaliser la rétrocession foncière globale, des rencontres ont eu lieu en mairie en date des 28 septembre 2020 et 24 septembre 2021. Cette dernière rencontre a permis d'identifier des pistes de solutions, lesquelles sont aujourd'hui formalisées dans la présente convention, celle-ci étant destinée à être signée simultanément avec la signature de l'acte notarié de rétrocession.

Un seul point reste en suspens : un accord écrit par Logeo Seine sur l'étêtage des arbres du chemin du Reux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention après réception de l'accord écrit de Logeo Seine.

Adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE

Monsieur le Maire fait part de la demande de la Communauté de Communes de Bayeux Intercom d'adhérer au SDEC Energie et que conformément aux dispositions de l'article L 5211-

18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que chaque membre du syndicat (commune, communauté de communes, d'agglomération ou urbaine) délibère sur cette demande de nouvelle adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC Energie.

QUESTIONS DIVERSES

Déchets Verts

Monsieur Marie, Maire de Bénerville en charge de l'environnement à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie a été contacté au sujet du ramassage des déchets verts sur la commune. Nous sommes en attente de son retour.

Site internet

Madame Ihsane ROUX présente aux membres du Conseil le site internet de la commune après sa refonte, l'ancien étant devenu obsolète et non sécurisé

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 heures 30.

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "MUNICIPALITE DE BENVILLE" around the top edge and "1911" at the bottom. The signature is a stylized cursive script.